

Conditions Générales Mes préférences Recommandés - Procuration Boîte aux Lettres - Personnes Physiques

Les conditions générales ci-après entrent en vigueur le 01/07/2024.

Le Service 'Sign For Me' s'appelle dès à présent "Procuration Boîte aux Lettres" et fait partie de l'offre des Préférences Recommandés. Les présentes Conditions Générales s'appliquent uniquement au service « Procuration Boîte aux Lettres » lors d'une demande de service en Bureau de Poste ou Point Poste. Pour les autres options des Préférences Recommandés, consultez l'application My bpost et les Conditions Générales qui s'y rapportent.

Table des matières

| | |
|---|---|
| 1. Définitions | 2 |
| 2. Champ d'application et acceptation des présentes Conditions générales..... | 2 |
| 3. Conclusion et cessation du Contrat | 2 |
| 4. Absence de droit de rétractation | 3 |
| 5. Caractéristiques du Service Mes Préférences Recommandés | 3 |
| 6. Déclarations de l'Utilisateur..... | 4 |
| 7. Responsabilité | 4 |
| 8. Utilisation des données à caractère personnel..... | 5 |
| 9. Modifications des Conditions Générales | 7 |
| 10. Plaintes et contacts | 7 |

1. Définitions

À moins que le contexte dans lequel ces expressions sont utilisées n'exige une signification différente, on entend par :

bpost a la signification qui lui est donnée à l'article 2.1.

Conditions générales : les présentes conditions générales, mises à jour régulièrement.

Contrat : le contrat relatif au Service Mes Préférences Recommandés qui est conclu entre L'Utilisateur et bpost par l'enregistrement d'un Formulaire de Procuration dûment rempli par L'Utilisateur et qui est confirmé par e-mail par bpost après réception du Formulaire de Procuration.

Destinataire : toute personne physique ou morale à qui un colis ou un Envoi Recommandé est adressé.

Envoi recommandé : envois postaux expédiés via un service postal offrant une garantie forfaitaire contre les risques de perte, de vol ou de détérioration et fournissant à l'expéditeur une preuve de la date de dépôt de l'envoi postal et, sur demande, une preuve de sa remise au destinataire.

Expéditeur : toute personne physique ou morale qui envoie des Colis ou des Envois Recommandés par l'intermédiaire de bpost.

Formulaire de Procuration : le formulaire électronique reçu par L'Utilisateur après identification dans un Bureau de Poste ou un Point Poste, par lequel L'Utilisateur s'inscrit au Service Mes Préférences Recommandés.

Procuration Boîte aux Lettres a la signification qui lui est donnée à l'article 4.1.

Notification des Envois Recommandés : a la signification qui lui est donnée à l'article 5.1.

Services : Services fournis par bpost, à savoir le service Procuration Boîte aux Lettres et le service

de Notification des Envois Recommandés.

Smartphone, Ordinateur ou Tablette : appareil mobile ou de bureau dont la configuration et le système d'exploitation supportent les Services et qui sont connectés à Internet, quel que soit le mode de connexion (WiFi, 4G...).

Utilisateur : toute personne physique qui souscrit au Service Mes Préférences Recommandés, Procuration Boîte aux Lettres et au Service Notification des Envois Recommandés.

2. Champ d'application et objet

2.1 Les présentes Conditions Générales s'appliquent à l'utilisation des Services fournis par bpost, une société anonyme de droit public, dont le siège social est établi à 1000 Bruxelles, boulevard Anspach 1 boîte 1, et qui est inscrite au registre des entreprises de Bruxelles sous le numéro de TVA BE 0214.596.464 (« bpost »).

2.2 Les éventuelles conditions générales de L'Utilisateur ne s'appliquent en aucun cas.

2.3 En remplissant et validant le Formulaire de Procuration, L'Utilisateur confirme avoir pris connaissance des présentes Conditions générales et les accepter sans réserve en cochant la case à côté des mots « *J'ai pris connaissance et j'accepte les Conditions Générales régissant ce service telles que reprises en annexe et je suis informé(e) du traitement de mes données personnelles qui y est décrit à l'article 8, en ce compris leur utilisation par bpost pour m'informer au sujet d'autres services et actions similaires de bpost. Je confirme que toutes les informations reprises sur ce Formulaire sont correctes. bpost est exonérée de la responsabilité pour tout dommage quelconque, qui pourrait résulter de l'usage abusif ou frauduleux de la procuration par moi-même ou par des tiers. Je comprends que la réception d'un envoi recommandé par bpost a les mêmes conséquences juridiques que la réception de cet envoi par moi-même, par exemple en ce qui concerne les délais dans des procédures juridiques.*

3. Inscription aux Services via un Bureau de poste ou Point Poste

3.1 L'Utilisateur qui souhaite souscrire aux Services enregistre sa demande auprès d'un Bureau de Poste ou d'un Point poste, où il est identifié sur base de sa carte d'identité électronique à travers le lecteur de carte. Son adresse email est enregistrée pour que l'Utilisateur puisse être invité par e-mail à finaliser sa souscription.

3.2 L'Utilisateur reçoit par email le Formulaire de Procuration à compléter et à valider.

3.3 Le Contrat est conclu après que l'Utilisateur a confirmé la validité des données du Formulaire de Procuration et a accepté les Conditions Générales, comme décrit dans l'article 2 de ces Conditions Générales. L'Utilisateur reçoit une confirmation du Contrat par e-mail.

4. Service « Procuration Boîte aux Lettres »

4.1 Description et limitations

4.1.1 La Procuration Boîte aux Lettres est une procuration postale à bpost, permettant à bpost de recevoir certains Envois recommandés au nom du Destinataire et de distribuer ces Envois recommandés dans la boîte aux Lettres à l'adresse indiquée sur l'Envoi recommandé sans sonner à la porte.

4.1.2 La Procuration Boîte aux Lettres est exclusivement réservée aux particuliers pour un usage strictement privé. Les personnes morales ne peuvent pas utiliser le service Procuration Boîte aux Lettres et bpost se réserve le droit de ne pas accepter de telles procurations postales.

4.1.3 La Procuration Boîte aux Lettres ne s'applique qu'aux Envois recommandés standard. Les envois suivants sont exclus : le courrier recommandé avec accusé de réception, le courrier recommandé avec valeur déclarée, le courrier recommandé avec droits de douane, le courrier « poste restante », les plis judiciaires et le courrier qui, en raison de sa taille ou pour toute autre raison, ne peut pas être distribué

dans une boîte aux Lettres conforme à la réglementation sur les boîtes aux Lettres.

4.1.4 La procuration Boîte aux Lettres a une durée de validité de trois (3) ans.

4.1.5 L'Utilisateur du Service de Procuration Boîte aux Lettres reçoit une notification par courrier électronique et/ou par notification push de la remise d'un Envoi recommandé en exécution des préférences. L'Utilisateur peut activer ou désactiver cette notification dans l'application My bpost ou par l'intermédiaire du Service Clientèle de bpost.

4.2 Exécution du Service

4.2.1 bpost appliquera la Procuration Boîte aux Lettres immédiatement ou au plus tard à partir du premier jour ouvrable suivant la réception de la confirmation du Contrat.

4.2.2 bpost se réserve le droit de ne pas exécuter le Service Procuration Boîte aux Lettres si, le cas échéant, il n'y a pas de boîte aux Lettres conforme à l'adresse désignée, s'il n'est pas possible d'identifier avec certitude la boîte aux Lettres du Destinataire, si la boîte aux Lettres n'est pas en mesure de recevoir du courrier, si la distribution présente un danger immédiat pour le facteur ou s'il y a suspicion d'utilisation incorrecte, si la couverture réseau de l'appareil mobile du facteur lors de la distribution n'est pas suffisante pour faire correspondre le destinataire et la procuration ou en raison d'un autre problème technique, ou si le facteur a connaissance du décès ou du changement d'adresse du destinataire. Dans ce cas, bpost peut appliquer le service de distribution standard pour les envois recommandés et exiger une signature et une pièce d'identité pour la distribution.

4.2.3 La durée de validité de la carte d'identité présentée dans le Bureau de Poste ou le Point Poste par l'Utilisateur ne peut pas être dépassée au moment lors de l'inscription au service Procuration Boîte aux Lettres.

4.3 Résiliation

4.3.1 L'Utilisateur a le droit de retirer à tout moment la Procuration Boîte aux Lettres, sans que bpost n'ait droit à un quelconque dédommagement. Pour ce faire, l'Utilisateur peut désactiver les procurations via le service clientèle de bpost (voir article 5.7 des présentes Conditions Générales). bpost traitera cette demande dans les plus brefs délais et en tout cas dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception.

4.3.2 bpost peut également retirer la procuration à tout moment et annuler l'exécution du Service Procuration Boîte aux Lettres moyennant un préavis de cinq (5) jours ouvrables, sans que L'Utilisateur n'ait droit à une quelconque indemnisation.

4.4 **Déclarations de l'Utilisateur et responsabilité**

4.4.1 L'Utilisateur déclare comprendre que la réception d'un courrier recommandé par un mandataire a les mêmes conséquences juridiques que s'il recevait lui-même le courrier recommandé, par exemple en ce qui concerne les délais dans les procédures judiciaires.

4.4.2 Le service Procuration Boîte aux Lettres est totalement indépendant de la relation entre L'Utilisateur et l'Expéditeur de l'Envoi Recommandé. Par conséquent, les obligations éventuelles de l'Utilisateur à l'égard de l'Expéditeur de l'envoi recommandé restent à la charge de l'Utilisateur.

4.4.3 L'Utilisateur est seul responsable de l'exactitude des informations fournies à bpost.

4.4.4 L'Utilisateur s'engage à notifier immédiatement à bpost toute modification de ses données, et notamment de ses coordonnées, via le service clientèle (tel que visé à l'article 9). En cas de décès de l'Utilisateur, ses héritiers sont tenus d'en informer bpost. Le Service Mes Préférences Recommandés prend fin dès que bpost a été informée de l'Utilisateur de

l'Utilisateur par un ou plusieurs de ses héritiers.

5. **Service « Notification des Envois Recommandés »**

5.1 Le Service Notification des Envois Recommandés est le service offert par bpost qui permet au Destinataire d'un envoi recommandé de recevoir une notification par courrier électronique l'informant qu'un envoi recommandé qui lui est adressé est en cours d'acheminement.

5.2 La notification comprendra le numéro de code-barres du courrier recommandé, l'adresse du Destinataire et une indication de la date de distribution du courrier recommandé. Elle ne contient aucune information sur l'expéditeur ou le contenu du courrier recommandé, informations dont bpost ne dispose pas et/ou qu'elle n'est pas autorisée à partager pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée.

5.3 Le Service Notification des Envois Recommandés n'est disponible que pour les Destinataires qui sont des personnes physiques (pas des personnes morales) disposant d'un compte bpost ou qui ont complété l'inscription au Service Mes préférences Colis ou au Service Mes préférences Recommandés.

5.4 bpost utilise l'adresse e-mail enregistrée par le Destinataire lors de la création du compte bpost, ou de l'inscription au Service Mes Préférences Colis ou au Service Mes Préférences Recommandés pour envoyer la notification par e-mail.

5.5 Pour exécuter le service, bpost doit faire correspondre les données à caractère personnel du Destinataire (adresse, nom et prénom) telles qu'elles ont été enregistrées par le Destinataire lors de l'inscription au Service Mes Préférences Colis ou au Service Mes Préférences Recommandés, avec les données que bpost interprète sur l'Envoi recommandé adressé au Destinataire. Dans ce contexte, les obligations de bpost sont des obligations de moyens et non des obligations de résultat.

5.6 Si, pour quelque raison que ce soit, cette concordance n'est pas possible, bpost se réserve le droit de ne pas envoyer de notification sans que le Destinataire ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

5.7 A tout moment, le Destinataire peut décider de désactiver le Service Notification des Envois Recommandés soit

- en cliquant sur l'onglet « Plus » puis sur « Notifications » dans l'Application. Cette désactivation est mise en œuvre immédiatement ;
- soit en complétant le [formulaire web](#) ;
- soit en contactant le Service Clientèle de bpost.

5.8 bpost peut à tout moment désactiver le Service Notification des Envois Recommandés, sans que le Destinataire ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

5.9 En outre, bpost peut décider de désactiver immédiatement le service de notification par courrier recommandé en cas de suspicion d'utilisation injustifiée ou incorrecte ou d'abus du service de notification par courrier recommandé par le destinataire ou un tiers.

5.10 La notification par e-mail n'affecte ni ne remplace en aucune manière la distribution effective de l'envoi recommandé par bpost conformément à la législation postale et aux conditions générales de bpost applicables à la distribution des envois recommandés. La notification n'est pas liée à la relation entre le Destinataire et l'expéditeur du courrier recommandé. Par conséquent, les obligations éventuelles du Destinataire à l'égard de l'expéditeur de l'envoi recommandé restent sous l'entière responsabilité du destinataire.

6. Utilisation des Services

6.1 Pour accéder aux Services, l'Utilisateur a

besoin d'une connexion internet, dont les coûts sont à la charge de l'Utilisateur et relèvent de sa seule responsabilité. Pour utiliser les Services, l'Utilisateur doit disposer d'une adresse e-mail valide.

6.2 L'Utilisateur est entièrement responsable de l'utilisation des Services. En particulier, l'Utilisateur reconnaît que sa responsabilité peut être engagée en cas d'usurpation d'identité. L'Utilisateur s'engage à utiliser les Services conformément aux présentes Conditions Générales et à toute loi et réglementation applicable. L'attention de l'Utilisateur est attirée sur le fait que le vol et l'usurpation d'identité constituent des infractions pénales graves sanctionnées pénalement et que la conclusion d'un contrat au nom ou au profit d'un tiers en prétendant être cette personne ou le mandataire de cette personne entraînera le dépôt d'une plainte pénale auprès du Procureur du Roi.

6.3 L'Utilisateur est responsable de l'utilisation de ses données personnelles sur son Ordinateur, son Smartphone ou sa Tablette. Afin de limiter tout risque d'abus, de vol ou d'utilisation par des tiers, il est demandé à l'Utilisateur de protéger l'accès à son Ordinateur, son Smartphone ou sa Tablette par tous les moyens possibles (y compris l'utilisation d'un code d'accès).

7. Paiement

7.1 L'utilisation des Services par l'Utilisateur est gratuite.

8. Droit de rétractation

8.1 Sans préjudice des exceptions prévues à l'article VI.53 du Code de droit économique auxquelles bpost peut faire appel pour certains Services tels que décrits dans les conditions spécifiques régissant ces Services, et conformément aux lois applicables, l'Utilisateur, pour autant qu'il soit un consommateur, dispose d'un délai de 14 jours à compter de l'acceptation des Conditions Générales pour révoquer les Services, sans devoir motiver sa décision et sans devoir payer d'autres frais que ceux prévus à l'article VI.50, § 2 et l'article VI.51 du Code de droit économique (article VI.47 et suivants).

8.2 Avant la fin du délai de rétractation, l'Utilisateur, pour autant qu'il soit un consommateur, doit informer bpost de sa décision de révoquer les Conditions Générales. A cette fin, l'Utilisateur peut utiliser le formulaire de rétractation figurant à l'Annexe 2 du Code de droit économique ou toute autre déclaration non équivoque par laquelle il déclare se rétracter des Conditions Générales.

8.3 En cas de rétractation des Conditions Générales, l'Utilisateur, pour autant qu'il soit un consommateur, s'abstiendra d'utiliser les Services et de la mettre à la disposition de tiers. Dans ce cas, bpost peut empêcher toute utilisation ultérieure des Services par l'Utilisateur, notamment en rendant les Services inaccessibles à l'Utilisateur, sans préjudice des dispositions de l'article VI.50, §6 du Code de droit économique.

9. Droits, obligations et responsabilités de bpost

9.1 bpost se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. L'Utilisateur sera informé en temps utile de toute nouvelle version ou modification des Conditions Générales. L'Utilisateur sera réputé avoir accepté cette nouvelle version ou cette modification par le simple fait de continuer à utiliser les Services, à moins que l'Utilisateur ne notifie par écrit à bpost, dans le délai de préavis imparti, son refus d'accepter les Conditions Générales modifiées ou nouvelles. En cas de refus, bpost rend les Services automatiquement inaccessibles sans frais ni indemnité à la fin du délai de préavis.

9.2 bpost se réserve le droit de refuser de fournir les Services sur la base d'illustrations ou d'autres contenus fournis par l'Utilisateur qui ne répondent pas aux critères fixés dans les présentes Conditions Générales, comme bon lui semble et sans que ce refus ne constitue une

rupture de contrat sans accord préalable.

9.3 bpost se réserve le droit d'interrompre les Services pour des raisons de maintenance. Ces interruptions ne donnent aucun droit à une indemnisation de quelque nature que ce soit à l'Utilisateur.

9.4 bpost se réserve le droit de modifier les Services afin de les adapter aux avancées technologiques. bpost s'efforcera, dans la mesure du possible, de notifier ces modifications à l'Utilisateur dans un délai raisonnable.

9.5 bpost peut cesser de fournir les Services à tout moment et sans préavis, sans que cela n'ait d'impact sur les instructions de Services déjà reçues par bpost de manière juridiquement valable, qui seront exécutées conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales.

9.6 En outre, bpost peut décider de désactiver immédiatement les Services en cas de suspicion d'utilisation injustifiée ou incorrecte ou d'abus du Compte ou du Service par l'Utilisateur ou un tiers.

9.7 Dans la mesure permise par les lois applicables et sauf si la nature de l'obligation implique le contraire, les obligations de bpost sont des obligations de moyens et non des obligations de résultat.

10. Responsabilité et indemnisation

10.1 Dans toute la mesure permise par les lois applicables, bpost ne peut être tenue responsable :

- pour tout dommage ou perte résultant d'une action, d'une négligence, d'une omission ou d'une violation des présentes Conditions Générales par l'Utilisateur ayant leur origine dans la loi, le contrat, la responsabilité délictuelle ou autre.
- pour les dommages indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages moraux, l'interruption des opérations commerciales, les réclamations de tiers, l'interruption des activités ou la perte de bénéfices, subis par l'Utilisateur lors de l'utilisation des Services ;

- pour la fiabilité de la transmission des données, les temps d'accès, les éventuelles restrictions d'accès à Internet ou aux réseaux auxquels il est connecté ;
- pour les interruptions des réseaux permettant l'accès aux Services, l'indisponibilité totale ou partielle des Services du fait d'un opérateur télécom ou de tout autre tiers, en cas d'erreur de transmission ou de problèmes de sécurisation des envois en cas de matériel de réception défectueux, pour les failles de sécurité, les virus ou autres dommages qui pourraient être causés au Smartphone, Ordinateur ou Tablette de l'Utilisateur par des tiers.

10.2 La responsabilité de bpost pour perte, vol, endommagement ou distribution tardive d'un envoi recommandé est réglée dans les Conditions Générales en matière d'Offre de Services de bpost (voyez [ici](#)). Cette responsabilité joue vis-à-vis de l'Expéditeur de l'envoi, sauf si l'Expéditeur s'est désisté de ses droits d'indemnisation en faveur du Destinataire.

10.3 Aucune disposition du présent contrat n'exclut la responsabilité de bpost en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de sa part ou de celle de ses agents, ni ne limite sa responsabilité en cas de décès ou de lésions corporelles de l'Utilisateur résultant d'un acte ou d'une omission de bpost, ou de tout autre événement exclu par les lois applicables..

10.4 L'Utilisateur indemniser et dégagera bpost de toute responsabilité en cas de dommages, pertes, frais, dépenses et autres compensations (y compris les frais juridiques raisonnables) facturés ou dus par bpost à la suite de plaintes et/ou réclamations de tiers résultant ou découlant du non-respect des dispositions des présentes Conditions Générales par l'Utilisateur.

11. Plaintes

11.1 Afin d'éviter les plaintes tardives et de permettre à bpost de recueillir toutes les preuves nécessaires, l'Utilisateur doit notifier à bpost toute plainte concernant le Service dans les trente (30) jours de la survenance de l'événement. Cette notification doit contenir les détails précis des erreurs, défaillances ou retards constatés et, si la plainte porte sur une prestation spécifique des Services, la date et le numéro de Colis ou d'Envoi Recommandé (le cas échéant).

11.2 bpost s'engage à prendre dûment en considération la plainte de l'Utilisateur dès sa réception par appel téléphonique au service clientèle ou par lettre affranchie à bpost, Service clientèle, PB 5000, 1000 Bruxelles ou via la plateforme en ligne disponible à l'adresse www.bpost.be. L'adresse à laquelle les plaintes doivent être déposées sera également mentionnée sur le [site web de bpost](#).

11.3 L'examen et le traitement d'une plainte par bpost ne peuvent en aucun cas être interprétés comme la reconnaissance d'une quelconque responsabilité de bpost.

11.4 Si une plainte ne peut être réglée sur la base du présent article, l'Utilisateur peut introduire une plainte auprès du Service de médiation pour le secteur postal, boulevard Albert II 8 boîte 4 – 1000 Bruxelles (www.smsp.be).

11.5 L'Utilisateur peut également utiliser la plateforme de l'Union européenne « Règlement en ligne des litiges » via <http://ec.europa.eu/odr>.

12. Protection des données

12.1 Pour toute information relative à la protection de la vie privée, veuillez vous référer à notre politique générale de protection de la vie privée et à celles relatives aux Services telles que disponibles sur notre site web <https://www.bpost.be/fr/privacy>.

13. Droit applicable et juridiction

13.1 Les présentes Conditions générales ainsi que les Services sont soumis et interprétés conformément au droit belge. Sans préjudice de l'art. VI 83, 23° du Code de droit économique, les tribunaux de Bruxelles sont exclusivement compétents pour régler tout litige entre bpost et l'Utilisateur découlant directement ou indirectement des présentes Conditions Générales.

14. Divers

14.1 L'Utilisateur n'est pas autorisé à céder à un tiers les droits ou obligations découlant des présentes Conditions Générales sans l'accord écrit préalable de bpost. bpost peut céder ses droits et obligations découlant des présentes Conditions Générales à une autre entité juridique moyennant notification écrite à l'Utilisateur.

14.2 bpost est autorisée à sous-traiter à tout moment tout ou partie des Services au groupe bpost, à une entité du groupe bpost ou à un tiers, sans l'accord préalable de l'Utilisateur. Toutefois, en cas de sous-traitance, bpost reste responsable de la fourniture correcte des Services à l'Utilisateur.

14.3 Ni bpost ni l'Utilisateur ne peuvent être tenus responsables d'un retard dans l'exécution ou de l'inexécution de leurs obligations en vertu des présentes Conditions Générales en raison d'événements non imputables à la partie responsable de l'exécution de ses obligations, tels que, mais sans s'y limiter, les grèves, lock-out, arrêts de travail ou tout autre conflit collectif du travail, l'interruption de la fourniture de l'énergie nécessaire, le décès ou l'incapacité des personnes aptes à remplir les tâches nécessaires pour l'une des parties, les épidémies, les pandémies, les catastrophes naturelles, les incendies et les explosions.

14.4 Si l'une des dispositions des présentes conditions générales s'avère nulle et non avenue, invalide ou inapplicable à l'encontre de l'une des

parties, la validité, la légalité et l'applicabilité des autres dispositions ne seront en aucun cas affectées ou compromises.

14.5 Les dispositions des présentes Conditions Générales qui, de par leur nature, sont expressément ou implicitement destinées à survivre à la résiliation ou à l'expiration des présentes Conditions Générales survivront, y compris, mais sans s'y limiter, l'article 8 (Responsabilité et indemnisation) et l'article 10 (Droits de propriété intellectuelle).

14.6 Nonobstant toute preuve, écrite ou stockée sur un autre support permanent auquel l'Utilisateur a accès, il est convenu que les registres informatisés stockés dans le système informatique de bpost, de son hébergeur ou de son partenaire de paiement sécurisé, constituent la preuve de la communication, du contenu des commandes et de l'ensemble des transactions entre les parties. En particulier, les parties acceptent qu'en cas de litige (i) les données d'identification utilisées dans le Service soient accessibles aux tribunaux et fassent la preuve des données et des faits qu'elles contiennent et (ii) les données de connexion aux actions effectuées avec les données d'identification de l'Utilisateur soient accessibles aux tribunaux et fassent la preuve des données et des faits qu'elles contiennent. La preuve du contraire peut être apportée.

14.7 Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir d'un droit en vertu des présentes Conditions Générales ou d'un manquement de l'autre partie ne peut être considéré comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de ce droit ou de ce manquement. En outre, le fait qu'une partie n'exerce que partiellement un droit ne signifie pas qu'elle ne peut pas invoquer pleinement ce droit ou tout autre droit à une date ultérieure. Les droits énoncés dans les présentes Conditions Générales sont cumulatifs et n'excluent en rien tout autre droit prévu par les lois et règlements applicables aux présentes Conditions Générales.